

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N° 1737

présenté par
M. Houlié, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 45

I. – À l’alinéa 1, substituer à la première occurrence des mots :

« l’entrée en vigueur »

les mots :

« le lendemain de la date de publication ».

II. – En conséquence, aux alinéas 4 et 5, substituer à la première occurrence des mots :

« l’entrée en vigueur »

les mots :

« le lendemain de la date de publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.